



**SCAF**



**FFV**

## ENTENTE EUROPÉENNE D'AVICULTURE

### RÈGLEMENT ET INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT D'EUROPE DE L'ŒUF SALON DE L'AGRICULTURE de PARIS du 23 février au 03 mars 2013



**MCF**

*L'œuf de marans prend une dimension internationale dans la promotion de la race. La Fédération française des volailles, consciente de son développement a décidé d'organiser avec le Marans-Club de France le 2ème Championnat européen de l'œuf de Marans agréé par l'Entente européenne d'aviculture. Celui-ci se tiendra au Salon de l'Agriculture de Paris du 23 février au 03 mars 2013, dans le but d'exposer une vitrine nationale représentative de l'œuf exceptionnel de la Marans et de regrouper tous les éleveurs de cette race.*

#### **Règlement :**

- 1) La participation est ouverte à tous les éleveurs individuels de Marans de race pure, français et étrangers. La FFV se charge de la convocation des juges. Dans tous les cas non prévus au règlement, le juge est seul responsable.
- 2) Les éleveurs apporteront leur(s) boîte(s) de dix œufs, emballés sous forme anonyme, dans le hall de l'aviculture, Porte de Versailles à Paris, stand de la F.F.V. Les œufs peuvent aussi être acheminés par les convois des animaux à l'exposition. Ils seront réceptionnés et numérotés. L'envoi par la poste est aux risques et périls des expéditeurs. Les boîtes sont aussitôt numérotées, un numéro attribué à chaque lot, les numéros attribués à chaque exposant.
- 3) Le prix d'inscription est fixé à 5 euros par lot de 10 œufs, à régler lors de l'inscription des œufs à l'ordre de la FFV; les œufs resteront exposés pendant toute la durée du Salon. L'œuf sera propre, exempt de traces de paille, de boue, de rayures etc. Plusieurs boîtes peuvent être présentées par chaque exposant mais seule la meilleure est récompensée.
- 4) Il doit justifier de sa participation effective à deux expositions minimum au cours des deux dernières années avec des sujets Marans, réellement encagés et jugés, non disqualifiés pour au moins la moitié d'entre eux, ceci attesté par les copies du catalogue et du palmarès (à joindre avec l'inscription des œufs, ceci ne concerne pas les exposants étrangers).
- 5) Un certificat d'achat des bagues officielles 2012 ou une facture officielle de celles-ci pourra être demandé (ceci ne concerne pas les exposants étrangers).
- 6) Les œufs de marans naines peuvent concourir de la même manière sous réserve des impératifs de poids des œufs rappelés au point 12.
- 7) Avant le jugement, tous les lots d'œufs sont exposés sur un support identique pour tous les lots (nids de pigeons en carton jetables), le numéro du lot mentionné sous le nid, dans un souci d'égalité et d'anonymat total.
- 8) Les œufs seront marqués de façon indélébile afin de ne jamais pouvoir concourir deux fois en championnat d'Europe ou lors d'autres championnats d'œufs de Marans.
- 9) Après proclamation des résultats, les noms des éleveurs ayant exposé des œufs ainsi que les variétés de Marans concernées qu'ils auront éventuellement précisé, grande race ou naines etc. sont indiqués sur les boîtes respectives.
- 10) Les œufs doivent être de bonne fraîcheur et non pas vieux et partiellement vides. Le jury, par une prise en main, doit tenir compte de l'état de fraîcheur des œufs et disqualifiera d'office les œufs en dessous du poids recommandé.
- 11) Le poids minimum des œufs à présenter de Marans grande race doit être celui du standard, c'est à dire 65 g (63 g toléré). Un œuf inférieur à 63 g totalise zéro point.
- 12) Le poids minimum des œufs à présenter de Marans naines pourra aller de minimum 35 g à 45 g maximum, un œuf de naine hors de la fourchette totalise zéro point.
- 13) Le juge aura la possibilité de casser deux œufs au hasard de chaque lot afin de permettre le contrôle de la fraîcheur par le public. Si nécessaire, le juge pourra casser tous les autres œufs d'un lot en cas de fort doute sur la fraîcheur. L'absence de fraîcheur caractérisée d'un lot entraîne la disqualification de l'exposant. Toute fraude avérée entraîne l'interdiction de participer aux concours d'œufs.
- 14) L'homogénéité de couleur ou de forme sur les dix œufs n'est pas prise en considération afin de ne pas pénaliser la présentation d'œufs pondus par des poules différentes de l'élevage, voire d'âges différents. Descriptif de l'œuf : les œufs sont globulaires, coquille avec couleur de fond homogène acajou à chocolat, avec une teinte d'aspect satinée

presque brillante pour les meilleurs. Abstraction doit être faite de la présence ou non de macules foncées ou de pointillisme.

- 15) Chaque œuf est individuellement mesuré, pesé et jugé pour sa couleur, sa forme et sa brillance.
- 16) Les fiches de jugement des œufs du MCF sont utilisées par le ou les juges officiels SCAF, les dimensions et masses sont mentionnées au verso de la fiche de jugement par des aides ou secrétaires de juges.
- 17) Le jugement par attribution de points de chaque lot est consigné sur le recto de la fiche de jugement conformément aux dispositions ci-après mentionnées.
- 18) La coloration de la coquille est jugée sur l'ensemble de l'œuf examiné dans son récipient couché sur le côté et non debout.
- 19) Chaque lot est noté sur un total de 10 points par œuf. Sont appréciées, comme indiqué ci-après, en priorité la couleur des coquilles (sur 7 points) puis la brillance (sur 2 points) puis la forme (sur 1 point).
- 20) **L'intensité de coloration est déterminée sur 7 points** comme suit par comparaison avec l'échelle officielle des coloris de 1 à 9 du MCF :

Œuf de niveau 1 à 3	= 0 point
Œuf de niveau 4	= 1 point
Œuf de niveau 5	= 2 points
Œuf de niveau 6	= 3 points
Œuf de niveau 7	= 4 points
Œuf de niveau 8	= 5 points
Œuf de niveau 9	= 7 points

- 21) **La brillance est déterminée sur 2 points** comme suit :

Œuf d'aspect mat	= 0 point
Œuf d'aspect satiné	= 1 point
Œuf d'aspect brillant	= 2 points

- 22) **La forme est déterminée sur 1 point** comme suit :

Œuf caractéristique, trapu avec légère pointe	= 1 point
Autres formes moins caractéristiques	= 0 point

- 23) **Récompenses :**

Les lots d'œufs sont récompensés de la façon suivante (le meilleur lot de 10 œufs récompensé par exposant):

De <b>55 à 64 points</b> obtenus :	<b>Panier de bronze</b>
De <b>65 à 74 points</b> obtenus :	<b>Panier d'argent</b>
De <b>75 à 89 points</b> obtenus :	<b>Panier d'or</b>
<b>90 points et plus :</b>	<b>Panier d'honneur</b>

- 24) Les scores en points permettent de déterminer par ailleurs **un Champion et un vice-champion d'Europe** de l'œuf.
- 25) La masse totale des œufs de chaque lot permet de départager l'ex æquo éventuel du Champion et/ou du Vice-champion.
- 26) Tous les champions ou autres exposants primés reçoivent un diplôme certifiant le prix obtenu pour son meilleur lot (champion, vice-champion, paniers d'honneur, paniers d'or, paniers d'argent, paniers de bronze). Les adhérents primés qui sont adhérents des "clubs unis" de la Marans reçoivent en plus une plaque offerte par le MCF.
- 27) Les Champion et vice-champion d'Europe reçoivent un trophée.
- 28) Tout renseignement peut être communiqué par e-mail sur demande à Jean-Claude PÉRIQUET : [jeanclaude.periquet@nordnet.fr](mailto:jeanclaude.periquet@nordnet.fr) ou par Tél : **06 82 88 81 20** ou au MCF à : [maransclubdefrance@marans.eu](mailto:maransclubdefrance@marans.eu)
- 29) Les inscriptions doivent parvenir à Jean-Claude Périquet **impérativement avant le 10 février 2013 dernier délai** sur papier libre mais en précisant : vos nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail ; ainsi que le nombre de boîtes de 10 œufs avec indication de la variété (précisez aussi : grande race ou naine). Les inscriptions tardives ne seront pas prises en compte. Adresse : Jean-Claude Periquet, 2 et 3, Hameau de Pierreville - 55400 GINCREY - FRANCE

### Le programme du championnat européen

**Arrivée des œufs au stand de la FFV** : jeudi 21 février à partir de 14 heures, vendredi 22 février de 9 heures à 18 heures et samedi 23 février de 10 heures à 16 heures.

Dimanche 24 février : **jugement des œufs**. Dimanche 03 mars, 11 heures : **remise des récompenses**.